



CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL "Claude-Debussy" REGLEMENT DES ETUDES

Disciplines & Corps Enseignant **MUSIQUE**

Département des voix

Pré-Maîtrise Rossignol, Maîtrise, ensemble vocal et technique vocale

Sylvie Colas

Département des cordes

Violon

Guillaume Barli
Thibault Brétécher
Nathalie Rollier-Wallez

Alto

Anne Gottschalk

Violoncelle

Marc-Antoine Novel

Contrebasse

Maurizio Congiu

Département des vents

Flûte traversière

Valérie Janot

Hautbois

Valérie Monneret

Clarinette

Hugo Clédat

Basson

Aurélien Utz

Trompette

Carole Michel

Trombone

Sébastien Goulot-Martin

Saxophone

Anne Lecapelain

Accompagnement (classes instrumentales et vocales, chef de chant)

Stéphane Blivet

Accompagnement (ensembles vocaux)

Claire Bienvenuë

Département des claviers et instruments polyphoniques

Piano

Hélène de Sainte Preuve
Cédric Boyer
Jérôme Rateau

Déchiffrage, réduction à vue (cycle spécialisé piano)

Stéphane Blivet

Percussions

NN

Guitare classique

Julien Coupet

Département de jazz

Guitare jazz	Jean-Baptiste Tande
Piano jazz	Jérôme Rateau
Orchestre jazz	Jérôme Rateau
Formation auditive, analyse du jazz	Jean-Baptiste Tande
Ateliers jazz et Ateliers d'improvisation	Maurizio Congiu

Interdépartement de musique d'ensemble

Orchestres à cordes du 1er cycle au cycle spécialisé	Annabelle Brey
Orchestres d'harmonie	Annabelle Brey
Musique de chambre	Annabelle Brey
Accompagnement (classes instrumentales et vocales, chef de chant)	Stéphane Blivet Claire Bienvenue

Département de culture et de formation musicale

Formation musicale	Claire Bienvenüe NN Thibault Brétécher Estelle Bartenieff-Gonidou
Ecriture musicale (harmonie, contrepoint), ateliers d'invention	NN
Culture musicale (analyse, histoire)	NN
Chorales liées à la Formation musicale	NN
Musique assistée par ordinateur (M.A.O.)	NN
Musicien Intervenant dans les écoles	NN

DANSE

Danse classique	Abigail Fagour-Rakotozafy France Le Clinche-Veyrac
Danse contemporaine	Yuliya Apanasik
Accompagnement danse	Ming Ying Tsang Virginie Jungblut
Histoire du ballet	Abigail Fagour-Rakotozafy

ART DRAMATIQUE

Interprétation (cycle II à CPES) et mise en scène	Isabelle Mestre
Cycle d'initiation, cycle I ; masque (cycles III et spécialisé)	Tommaso Simioni

Le directeur et les enseignants reçoivent sur rendez-vous.

Les jours et heures des cours collectifs sont arrêtés à la fin de l'année scolaire précédente, ceux des cours individuels au début de la nouvelle année scolaire.

Des modifications exceptionnelles et ponctuelles peuvent intervenir en cours d'année.

Admission & Inscription

Conditions d'âge

Le Conservatoire est ouvert à toute personne souhaitant entreprendre, poursuivre ou reprendre des études artistiques. Toutefois dans certaines disciplines, un âge minimum est requis (cf. les âges minimums par discipline) et un âge maximum est imposé pour certains cycles diplômants. Les adultes (+ de 26 ans) sont bienvenus dans les ensembles, selon le niveau, et peuvent être admis en cours individuel en fonction des places disponibles pour un parcours personnalisé.

Élèves hors commune

Le Conservatoire est ouvert aux élèves extérieurs à Saint -Germain -en -Laye dans la limite des places disponibles. En musique, priorité est donnée aux élèves candidats à l'entrée en 3e cycle et en cycle spécialisé, ainsi qu'aux élèves des communes voisines ne disposant pas de la discipline souhaitée ou d'un établissement d'enseignement artistique. Les élèves hors commune sont soumis à une tarification spécifique (cf. Tarifs 2023-2024).

Nouveaux élèves

Des tests d'admission sont organisés pour les nouveaux élèves.

Inscriptions

1- Réinscriptions

Elles sont ouvertes aux anciens élèves (inscrits l'année scolaire précédente ou ayant bénéficié d'un an de congé) qui doivent déposer en ligne leur dossier dans les délais demandés.

2 - Nouvelles inscriptions

Les demandes d'admission se font en trois étapes :

1. Les familles se connectent ou créent un nouveau compte sur l'extranet du conservatoire.
2. Les familles remplissent en ligne une préinscription sur l'extranet du conservatoire, en choisissant une ou plusieurs discipline(s).

3. Les familles déposent sur l'extranet les documents à fournir.

Les inscriptions seront confirmées après les tests d'admission et de motivation organisés début septembre. Toute demande d'admission qui ne comporte pas l'ensemble des pièces indiquées, ne pourra être prise en considération .

L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du directeur, sur proposition des professeurs

Classes à horaires aménagés danse , musique et théâtre

Les Classes à horaires aménagés en musique (CHAM), en danse (CHAD) et en théâtre (CHAT) sont organisées en partenariat avec le collège Claude-Debussy de Saint-Germain-en-Laye (DSDEN).

Ces classes permettent à des élèves motivés et d'un niveau suffisant de suivre plus aisément leurs études secondaires (de la 6e à la 3e) en parallèle avec leurs études musicales ou chorégraphiques (cf. les dispositions spécifiques dans le règlement des études).

L'admission en CHAM, CHAD ou CHAT est prononcée par une commission réunie par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) après une évaluation et un entretien d'admission (test d'admissibilité pour les candidats extérieurs au Conservatoire, généralement fin avril - début mai).

Les élèves devront s'inscrire au CRD pour l'année scolaire suivante et s'acquitter du paiement des droits d'inscription.

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du Conservatoire et du collège Debussy (01 39 21 00 39).

Organisation des études

Les études musicales, chorégraphiques ou d'art dramatique du Conservatoire se conforment aux textes-cadres élaborés par la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture et de la Communication, et se réfèrent en particulier aux Schémas d'orientation pédagogique dans chacune des trois spécialités. Elles sont définies par le règlement des études auquel il convient de se référer pour toute précision.

Les études musicales, chorégraphiques ou d'art dramatique s'organisent essentiellement en cycles qui marquent les grandes étapes de la formation des élèves. Chaque cycle possède sa cohérence propre et définit des objectifs dans les pratiques individuelle et collective (participation aux activités d'ensemble) et dans la formation générale. La durée des cycles varie entre deux et quatre ans selon les cursus.

L'évaluation des élèves est globale. Elle porte sur l'ensemble de leurs activités (discipline dominante, enseignements associés, pratiques collectives). Cette évaluation prend deux formes : un contrôle continu réalisé par l'équipe enseignante, des examens de fin de cycles devant un jury comprenant des professeurs d'autres établissements.

Les prestations en public (auditions, concerts...) sont prises en compte dans l'évaluation continue de chaque élève. Étudiants et parents reçoivent deux fois par an, aux premier et second semestres, un bulletin récapitulatif du contrôle continu dans toutes les disciplines.

Les cursus d'éveil, d'initiation et de 1er cycle ne sont pas diplômants; en revanche les cycles suivants permettent l'obtention d'un diplôme : Brevet de 2e cycle, Certificat d'études musicales, chorégraphiques ou théâtrales en 3e cycle (CEM, CEC, CET), Diplôme d'études musicales ou théâtrales (DEM, DET) en cycle spécialisé.

La plupart des cursus musicaux sont fondés sur le principe de la globalité de la formation. Du 1er cycle au cycle spécialisé, cette formation comprend, chaque année :

- une ou deux dominantes¹ (choisies parmi les disciplines instrumentales ou vocales),
- au moins une pratique collective,
- un cours de formation musicale (et de culture musicale à partir du 3e cycle).

Cycles & cursus en musique

La plupart des cursus musicaux sont fondés sur le principe de la globalité de la formation. Du 1er cycle au cycle spécialisé, cette formation comprend, chaque année :

- une ou deux dominantes¹ (choisies parmi les disciplines instrumentales ou vocales),
- au moins une pratique collective,
- un cours de formation musicale (et de culture musicale à partir du 3e cycle).

Les 2e et 3e cycles (formation des amateurs) et le cycle spécialisé sont diplômants. Il est toutefois possible de choisir d'autres parcours de formation, centrés en priorité sur les pratiques et enseignements collectifs, notamment d'accompagnement de la pratique amateur. Ces parcours sur projet doivent être validés par l'équipe pédagogique et le directeur. Ils ne donnent pas lieu à un diplôme mais une attestation peut être délivrée. L'intégration ou la réintégration dans un cycle à l'issue d'un tel parcours est possible si les conditions le permettent.

Dans le cadre d'un cursus, une dispense d'un des enseignements peut être accordée à titre exceptionnel pour une durée d'une année non renouvelable, après un examen de la recevabilité de la demande par le directeur et l'équipe pédagogique. Aucune dispense ou interruption ne peut donner lieu à un remboursement. Les élèves en études supérieures ont également la possibilité de demander une année de congé dans la discipline dominante si les obligations de leurs études ou de leur vie professionnelle le justifient.

En dominante musicale, la formation musicale ainsi que les pratiques collectives vocales ou instrumentales sont obligatoires chaque année dans chaque cycle (chorales, orchestres et ensembles instrumentaux, musique de chambre et ateliers). L'assiduité à l'un de ces ensembles et/ou la participation aux prestations données en public sont nécessaires pour valider l'année du cycle*. Les élèves doivent se produire plusieurs fois par an, seuls et en ensemble.

NB : il n'est pas rare qu'un élève soit simultanément dans deux cycles différents en instrument d'une part et en formation musicale d'autre part, ces disciplines n'évoluant pas nécessairement au même rythme. Un cycle est achevé (et sanctionné par un diplôme) seulement lorsque toutes les disciplines qui le composent ont été validées.

* Pour les disciplines ou les niveaux disposant de possibilités restreintes de pratique collective, la situation des élèves sera examinée chaque année et un bilan sera fait en fin de cycle.

MUSIQUE

CYCLES

ENSEIGNEMENTS

(durée hebdomadaire des cours)

EVALUATIONS

ET DIPLOMES

Eveil

Enfants de 5 ans

Durée : 1 an

- Formation musicale (45')

- Pas de cours instrumental ou vocal

Initiation

Enfants de 6 ans

Durée : 1 an en formation

musicale, 1 à 2 ans en

instrument

- Formation musicale (45')

- Instrument : (année d'essai) dans la limite des places disponibles et selon les disciplines (30')

Contrôle continu

Avis du professeur

Examen d'instrument pour

l'accès au cycle I

Cycle I

Dominante instrumentale

À partir de 7 ans Durée : de

3 à 5 ans

- Cours individuel d'instrument² (30')

- Formation musicale (1h15 à 1h30)

- Chorale intégrée à la FM en 1ère et 2e années (30')

- Pratique collective selon les familles d'instruments et les effectifs³ : orchestre, ensemble à vent, musique de chambre (1h à 2h)

Contrôle continu

Examen de fin de cycle

Cycle I

Dominante vocale Maîtrise

à partir de 10 ans Chant à

partir de 16 ans Durée : de

3 à 5 ans

Maîtrise

- Maîtrise (2h30 à 3h en deux séances)

- Technique vocale 40' par 2 élèves

- Formation musicale

Accès au cycle II

- Chant et technique vocale 30'

- Formation musicale (1h30)

- Ensemble vocal

Cycle II

Durée : de 3 à 5 ans

Dominante instrumentale

- Cours individuel d'instrument² (30')

- Formation musicale (1h à 1h30)

- Chorale intégrée à la FM en 1ère et 2e années (30')

- Pratique collective selon les familles d'instruments et les effectifs³ : orchestre, ensemble à vent, musique de chambre (1h à 2h)

Contrôle continu

Examen de fin de cycle en formation musicale

Dominante vocale

- Chant et technique vocale (30' à 45')

- Formation musicale

- Pratique collective (ensembles vocaux, musique de chambre)

Brevet de cycle II

Accès au 3e cycle sur avis de l'équipe pédagogique

² La poursuite de deux dominantes instrumentales, en particulier en 1er cycle, suppose une aptitude à soutenir le rythme de travail demandé. En cas de difficulté à pratiquer deux instruments, l'équipe pédagogique pourra demander à l'élève de n'en choisir qu'un seul

³ Le temps de cours indiqué correspond au temps individuel, toutefois il est recommandé d'assister au cours des élèves précédents ou suivants. En cycle II, 45' en fin de cycle (3e et 4e années).

CYCLES

Cycle III

(formation des amateurs) Durée : de 1 à 3 ans (300h) Pas de limite d'âge, mais admission des adultes selon le niveau et les places disponibles. Accessible à l'issue du cycle II diplômant ou équivalence. Examen du dossier et entretien.

Stage

Élèves ayant obtenu le CEM (3^e cycle) et n'ayant pas été admis en cycle spécialisé. Un an renouvelable une fois sur avis des professeurs et du directeur après avoir tenté une 2^e admission en cycle spécialisé.

Cycle spécialisé

Durée : de 2 à 4 ans (750h)

Limite d'âge selon les disciplines.

Entrée sur concours en octobre :

- épreuve dans la dominante,
- présentation d'un projet personnel
- entretien avec le jury

Il n'est pas nécessaire d'avoir achevé un 3^e cycle pour tenter l'entrée en cycle spécialisé.

Cycle de perfectionnement

(disciplines instrumentales ou vocales)

Un an non renouvelable.

Concours d'admission en octobre :

- épreuve dans la dominante,
- entretien avec le jury.

ENSEIGNEMENTS

(durée hebdomadaire des cours)

- Cours individuel dans la dominante instrumentale² ou vocale (45')
- Module de formation musicale cycle III (1h30 à 2h) et de culture musicale (1h à 2h)
- Pratique collective³ : ensembles instrumentaux, musique de chambre (1h à 2h).
(La dominante musique de chambre est également envisageable.)

- Cours individuel dans la discipline dominante (45' à 1h)
- Pratique collective
- Options recommandées : formation musicale, culture musicale, écriture

- Dominante instrumentale ou vocale
- Cours individuel dans la discipline dominante² (1h)
- Module de formation et culture musicale de cycle spécialisé
- Pratique collective³ : orchestre et musique de chambre (cf. obligations selon les disciplines)
- Discipline optionnelle au choix (musique, danse, art dramatique)
Les dominantes formation musicale ou écriture sont également envisageables.

- Cours individuel (1h)
- Pratique collective et participation obligatoire aux manifestations organisées par le conservatoire

EVALUATIONS

ET DIPLOMES

Contrôle continu Certificat d'études musicales (CEM)
comprenant les UV suivantes : dominante mention bien ou très bien
- orchestre ou musique de chambre ou atelier collectif (selon les disciplines)
- formation et culture musicale ou écriture

Contrôle continu

Obligation de se représenter à l'entrée en cycle spécialisé l'année suivante

Contrôle continu Diplôme

d'études musicales (DEM) :
mention très bien dans la dominante
- mention très bien de musique de chambre
- module de DEM, mention B en formation et culture musicale et/ou en écriture
- certificat de la discipline optionnelle

Récital public d'une heure en fin d'année, dans un des lieux de diffusion de la ville

Diplôme de perfectionnement

³ Pour les cordes, de la fin du 1^{er} cycle jusqu'au 3^e cycle : orchestre obligatoire tous les ans et musique de chambre facultative. Pour les vents, ensemble à vents obligatoire à partir de la fin du 1^{er} cycle et jusqu'en 3^e cycle. En cycle spécialisé, orchestre et musique de chambre sont obligatoires chaque année. Pour les autres instruments, les pratiques collectives instrumentales et vocales sont obligatoires et doivent donner lieu chaque année, à deux productions en public avec deux programmes différents. Pour les disciplines ou les niveaux disposant de possibilités restreintes de pratique collective, la situation des élèves sera examinée chaque année et un bilan sera fait en fin de cycle. Les ateliers de jazz ne se substituent pas aux ensembles obligatoires pour les vents et les cordes.

⁴ Sauf étudiants en Pôle supérieur ou en Cefedem.

Cycles & Coursus en danse

DANSE

Eveil

Enfants de 4 à 5 ans
45 à 50' hebdo

NB : Avoir au minimum 5 ans avant le 31 décembre de l'année d'inscription et être en Grande Section de maternelle

Initiation

Enfants de 6 à 8 ans
1h hebdo

Niveau 1
Niveau 2

Cycle I

à partir de 8 ans

Niveau 1
Niveau 2

2 cours
dans la même discipline

Niveau 3
Niveau 4

3 cours
dans les 2 disciplines

Cycle II

à partir de 11 ans
3 années minimum
5 années maximum

Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3
Niveau 4

3 cours
dans les 2 disciplines

Cycle III

à partir de 14 ans
2 années minimum
4 années maximum

Niveau 1
Niveau 2

3 cours dans 1 ou 2 disciplines

de 4h15 à 4h30 hebdo

Elèves de CHAD

(classe à horaires
aménagés danse)

4 cours obligatoires de danse par semaine dans les 2 disciplines dont 1 dominante (classique ou contemporaine)

C.E.C. - Certificat d'études chorégraphiques

comprenant quatre unités de valeur
(cf. le cursus de danse détaillé dans le règlement des études)

Cycles & Coursus en art dramatique

ART DRAMATIQUE

Initiation

Admission à partir de 10 ou 11 ans
(entrée en 6ème)

Cycle I

Admission à partir de 15 ans
Rencontre avec le professeur et
audition d'entrée
Durée : 1 an

Admission en cycle II ou
réorientation

Cycle II

Audition d'admission pour les élèves
n'ayant pas suivi le cycle I
Durée : de 1 à 2 ans
Examen à huis-clos

Admission en cycle III, Brevet de 2e
cycle

Cycle III

Audition d'admission pour les élèves
n'ayant pas suivi le cycle II
Durée : de 1 à 3 ans
Examen public

Certificat d'études théâtrales (C.E.T.)
Avec ou sans mention

Cycle Spécialisé

Audition sur examen
Durée : 2 ans
Examen public

Diplômes d'études théâtrales (D.E.T.)
comportant plusieurs unités de valeur
(Interprétation classique et moderne :
mise en scène, mémoire technique
spécifique, ateliers).

Cycle Préparatoire à l'Enseignement supérieur (CPES)

Audition sur examen
Durée : 2 ans
Préparation aux concours d'entrée
dans les écoles de théâtre

Attestation de suivi du cursus (non
diplômant)

Elèves de CHAT

(classe à horaires
aménagés théâtre)

1 cours par semaine, d'une durée de 2h00

Les cycles III et spécialisé et le CPES sont construits en partenariat avec le CRR de Versailles Grand Parc et l'École Supérieure de Comédien.ne.s par l'Alternance (ESCA) du Studio d'Asnières et les Centres dramatiques nationaux de Sartrouville et de Nanterre Amandiers. Voir le détail des cursus dans le règlement des études.